

DEC220703DR05

Décision portant délégation de signature à M. Pascal Belan, à Mme Laurence Jacquet, à Mme Lisa Collin, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA), dont le directeur est M. Eric Danan ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Belan PU, à Mme Laurence Jacquet, PU, à Mme Lisa Collin, T, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 3 janvier 2022

Le directeur d'unité
Eric Danan

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000€ HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.